

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL60

présenté par
M. Lagarde

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 30, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir une durée de campagne électorale plus longue que d'habitude.

Si normalement la campagne débute le deuxième lundi précédent le tour du scrutin, il paraît opportun au vue des circonstances singulières que nous connaissons, de laisser un laps de temps plus important. Nous proposons donc que la campagne puisse se tenir exceptionnellement durant trois semaines.